

Ue ARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
CANTON
GRAND COURONNE
COMMUNE
PULNOY

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Réglementation temporaire de stationnement et de circulation.

Réservation de deux places de stationnement rue de Seichamps - prolongation

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PULNOY

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Vu** le code de la route et ses articles R 417-10 & R 417-11
- **Vu** l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} avril 1999 complété en date du 29 juillet 2002, relatif aux transferts de compétences à la Métropole du Grand Nancy de la gestion du domaine public routier.
- **Vu** la déclaration de travaux n° 0544392500021 délivrée le 06/05/2025 à M. BOTTINI et sa demande du 15/07/2025
- **Vu** l'arrêté n° 96/2025 en date du 16/07/2025 édictant des mesures de circulation et de stationnement temporaires
- **Vu** la demande de prolongation de M. BOTTINI en date du 25/09/2025
- **Considérant** que pour des raisons de sécurité, les travaux d'extension sur l'arrière du pavillon qui doivent être effectués 09 rue des Mélèzes par différentes entreprises nécessitent des mesures de circulation et de stationnement rue de Seichamps à compter du **26 septembre 2025 8h00 jusqu'au 30 octobre 2025 18h00.**

A R R E T E

Article 1 :

Le stationnement sera interdit et considéré comme très gênant pendant les différentes phases du chantier sur 2 places de stationnement, rue de Seichamps en amont de la fosse d'arbre sise au droit de la clôture arrière du n°9 rue des Mélèzes, **à compter du 26 septembre 2025 08H00 jusqu'au 30 octobre 2025 18h00**, sauf pour les véhicules des sociétés intervenantes, de secours, d'intervention et d'urgence.

Article 2 :

Les dispositions des articles 2 à 5 de l'arrêté n° 96/2025 du 16 juillet 2025 demeurent inchangés et restent en vigueur.

Article 3 :

Le Maire et les services municipaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à

- Police Municipale
- Les services techniques municipaux
- Monsieur BOTTINI (maître d'ouvrage)
- Affichage

PULNOY, le 25 septembre 2025
Le Maire,
M.OGIEZ

